

Concours « La grande aventure maritime »

RÈGLEMENT COMPLET

1. Le concours « **La grande aventure maritime** » est tenu par la Société des Attractions Touristiques du Québec (SATQ). Il se déroule à travers le Québec **du 18 juin au 24 juillet 2009**.

ADMISSIBILITÉ

2. Ce concours s'adresse à toute personne résidant au Canada, ayant atteint l'âge de la majorité (18 ans), à l'exception des employés et représentants de la SATQ, des détaillants participants, de leurs agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de matériel, de prix et de services reliés au présent concours ou de tout autre intervenant directement relié à la tenue de ce concours (commanditaires, attractions touristiques et complexes hôteliers participants), ainsi que toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

PARTICIPATION ET LIMITES

3. Repérez l'indice diffusé dans l'émission *Salut, Bonjour!* du jeudi et vendredi, du 18 juin au 24 juillet 2009, entre 5 h 30 et 9 h.

Inscription pour gagner le forfait *Salut, Bonjour!* : rendez-vous sur tva.canoe.ca. Cliquez sur le bouton « Concours » de la page d'accueil pour accéder à la page des concours. Dans la page des concours, cliquez sur « PARTICIPEZ » et un formulaire d'inscription apparaîtra. Vous devrez alors fournir votre nom, prénom, adresse postale complète, numéro de téléphone, l'indice du jour de *Salut, Bonjour!* et vous serez automatiquement inscrit pour remporter le forfait de cette journée.

Le nom des gagnants sera dévoilé sur la page d'accueil du formulaire de participation au concours dès que les prix seront acceptés par les gagnants.

4. Chaque participant doit respecter les limites de participation suivantes, à défaut de quoi il sera automatiquement disqualifié temporairement ou pour toute la durée du concours, selon le cas :

Limite d'une (1) inscription pour chacun des douze forfaits offerts pour toute la durée du concours.

Limite d'une (1) adresse courriel par personne. Une adresse courriel ne peut être utilisée pour plus d'une personne. Si des adresses courriel sont créées temporairement afin qu'une personne participe à plusieurs reprises, le participant sera automatiquement rejeté du concours. La SATQ se réserve le droit d'effectuer toute vérification d'adresse postale, de validité d'un numéro de téléphone et d'un courriel en cas de doute et d'abus.

5. Aucun achat requis
6. Chances de gagner : Les chances de gagner varient en fonction du nombre de personnes inscrites.

LES PRIX

7. Le concours comprend douze (12) forfaits vacances. La valeur approximative totale pour l'ensemble de ces prix est de **15 225 \$**.

Les douze (12) forfaits vacances, tels que décrits ci-dessous, seront attribués à raison de deux (2) forfaits par semaine durant six (6) semaines et présentés à *Salut, Bonjour!* les jeudis et vendredis, pendant les six (6) semaines de la durée du concours.

Semaine no 1 -

FORFAIT DU JEUDI 18 JUIN 2009

FORFAIT CHIC-CHOCS, AU GÎTE DU MONT-ALBERT, DANS LE PARC NATIONAL DE LA GASPÉSIE, INCLUANT :

- 5 nuits d'hébergement pour 2 adultes en chambre 4 étoiles
- 5 petits-déjeuners
- 5 repas du soir 5 services
- les frais de service
- les autorisations d'accès au parc national de la Gaspésie

Date limite de participation : le 21 juin 2009 23 h 59

Date du tirage : le **22 juin 2009**

Valeur approximative au détail : **1 700 \$**

FORFAIT DU VENDREDI 19 JUIN 2009

FORFAIT SÉJOUR EN CHALET, AU GÎTE DU MONT-ALBERT, DANS LE PARC NATIONAL DE LA GASPÉSIE, INCLUANT :

- 5 nuits d'hébergement pour 2 adultes et 2 enfants en chalet avec cuisine, tout équipé
- les autorisations d'accès au parc national de la Gaspésie
- accès à la navette pour le mont Jacques-Cartier (jusqu'au 30 septembre)

Date limite de participation : le 21 juin 2009 23 h 59

Date du tirage : le **22 juin 2009**

Valeur approximative au détail : **1 800 \$**

Semaine no 2 -

FORFAIT DU JEUDI 25 JUIN 2009

FORFAIT GOLF À L'AUBERGE FORT-PRÉVEL, SITUÉE EN GASPÉSIE, INCLUANT :

- 2 nuits d'hébergement pour 2 adultes en chalet
- 2 petits-déjeuners
- 2 soupers
- les frais de service
- 2 jours de golf au club de golf Fort-Prével
- voiturette de golf

Date limite de participation : le 28 juin 2009 23 h 59

Date du tirage : le **30 juin 2009**

Valeur approximative au détail : **909 \$**

FORFAIT DU VENDREDI 26 JUIN 2009

FORFAIT FAMILIAL AU PARC NATIONAL DU CANADA FORILLON, SITUÉ EN GASPÉSIE, INCLUANT :

- 2 nuits d'hébergement pour 2 adultes et 2 enfants à l'Hôtel des Commandants, à Gaspé
- 2 soupers gastronomiques
- 3 nuits d'hébergement en yourte pour 2 adultes et 2 enfants au Parc Forillon
- 1 laissez-passer familial pour le Parc Forillon pour toute la durée du séjour
- une croisière aux baleines en Zodiac avec Croisières Baie-de-Gaspé

Date limite de participation : le 28 juin 2009 23 h 59

Date du tirage : le **30 juin 2009**

Valeur approximative au détail : **940 \$**

Semaine no 3 -

FORFAIT DU JEUDI 2 JUILLET 2009

FORFAIT DÉCOUVERTE EN GASPÉSIE, INCLUANT :

- 3 nuits d'hébergement pour 2 adultes et 2 enfants à l'Hôtel des Commandants, à Gaspé
- 3 soupers gastronomiques au restaurant Terra Nova
- une promenade à cheval d'une heure au Domaine du Centaure
- plongée en apnée dans une colonie de phoques au Parc national du Canada Forillon
- 2 nuits d'hébergement en chalet au Bioparc, à Bonaventure
- visite du Bioparc

Date limite de participation : le 5 juillet 2009 23 h 59

Date du tirage : le **6 juillet 2009**

Valeur approximative au détail : **1 200 \$**

FORFAIT DU VENDREDI 3 JUILLET 2009

FORFAIT DÉTENTE EN GASPÉSIE, INCLUANT :

- 4 nuits d'hébergement pour 2 adultes dans la Chambre de la Reine au Manoir Wakeham
- 4 soupers gastronomiques
- un massage par personne au Centre de santé Renaissance
- croisière de l'île Bonaventure et du Rocher Percé avec les Traversiers de l'Île

Date limite de participation : le 5 juillet 2009 23 h 59

Date du tirage : le **6 juillet 2009**

Valeur approximative au détail : **970 \$**

Semaine no 4 -

FORFAIT DU JEUDI 9 JUILLET 2009

FORFAIT FAMILIAL AU PARC NATIONAL DU CANADA FORILLON, SITUÉ EN GASPÉSIE, INCLUANT :

- 5 nuits d'hébergement pour 2 adultes et 2 enfants en tente-roulotte toute équipée, incluant literie et électricité, au Parc Forillon
- 1 laissez-passer familial pour le Parc Forillon pour toute la durée du séjour
- une croisière aux baleines en zodiac avec Croisières Baie-de-Gaspé

Date limite de participation : le 12 juillet 2009 23 h 59

Date du tirage : le **13 juillet 2009**

Valeur approximative au détail : **750 \$**

FORFAIT DU VENDREDI 10 JUILLET 2009

FORFAIT DE PÊCHE POUR 4 PERSONNES DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DES CHIC-CHOCS EN GASPÉSIE, INCLUANT :

- 5 nuits d'hébergement en chalet pour 4 adultes
- les droits d'accès pour la pêche
- 2 embarcations

Date limite de participation : le 12 juillet 2009 23 h 59

Date du tirage : le **13 juillet 2009**

Valeur approximative au détail : **2 000 \$**

Semaine no 5 -

FORFAIT DU JEUDI 16 JUILLET 2009

FORFAIT RIÔTEL EN GASPÉSIE, INCLUANT :

- 4 nuits d'hébergement pour 2 adultes et 2 enfants dans les établissements du Groupe Riôtel situés à Matane, Percé et Bonaventure
- 4 petits-déjeuners
- 4 soupers en table d'hôte
- les pourboires
- 150 \$ pour visiter les attraits de la Gaspésie

Date limite de participation : le 19 juillet 2009 23 h 59

Date du tirage : le **20 juillet 2009**

Valeur approximative au détail : **1 200 \$**

FORFAIT DU VENDREDI 17 JUILLET 2009

FORFAIT HÔTEL LÉVESQUE AU BAS-SAINT-LAURENT, INCLUANT :

- 2 nuits d'hébergement pour 2 adultes et 2 enfants dans la section grand confort avec bain-tourbillon
- 2 petits-déjeuners complets
- 2 soupers en table d'hôte 4 services
- 1 laissez-passer familial pour Noël au Château
- 1 laissez-passer familial pour la Station exploratoire du Bas-Saint-Laurent
- 1 laissez-passer familial pour la croisière « Des baleines et des îles » avec Croisières AML

Date limite de participation : le 19 juillet 2009 23 h 59

Date du tirage : le **20 juillet 2009**

Valeur approximative au détail : **1 170 \$**

Semaine no 6 -

FORFAIT DU JEUDI 23 JUILLET 2009

FORFAIT POHÉNÉGAMOOK SANTÉ PLEIN AIR AU BAS-SAINT-LAURENT, INCLUANT :

- 2 nuits d'hébergement en « formule club » pour 2 adultes et 2 enfants en chalet champêtre
- 2 petits-déjeuners
- 2 dîners
- 2 soupers
- les activités autonomes ou animées sur le site, selon la saison
- l'équipement de plein air
- l'accès au bassin de relaxation du centre de santé en soirée

Date limite de participation : le 26 juillet 2009 23 h 59

Date du tirage : le **27 juillet 2009**

Valeur approximative au détail : **1 086 \$**

FORFAIT DU VENDREDI 24 JUILLET 2009

FORFAIT FAMILIAL LA SALICORNE AUX ÎLES DE LA MADELEINE, INCLUANT :

- 5 nuits d'hébergement en « formule club » pour 2 adultes et 2 enfants en chambre champêtre
- 5 petits-déjeuners à la madelinienne
- 5 soupers de cuisine authentique des Îles à la madelinienne
- visites et activités chaque jour
- soirées des Îles
- transport local
- accès aux équipements de plein air

Date limite de participation : le 26 juillet 2009 23 h 59

Date du tirage : le **27 juillet 2009**

Valeur approximative au détail : **1 500 \$**

8. Les conditions et détails suivants s'appliquent aux forfaits vacances de « La grande aventure maritime » :

- La majorité des chèques-cadeaux possèdent une date d'expiration et des restrictions ou conditions et ne sont valides que pour un temps limité. Il est de la responsabilité du gagnant de vérifier la date d'expiration, les conditions et les restrictions du prix remporté, d'utiliser le chèque-cadeau dans les temps et de respecter les restrictions qui y sont indiquées.
- Aucun chèque-cadeau n'est échangeable, ni monnayable. Il peut être accompagné de restrictions précises quant aux dates du séjour.

TIRAGES

9. Le tirage des douze (12) forfaits vacances de « La grande aventure maritime » sera effectué dans les bureaux de la SATQ, situés au 4545, Pierre-de Coubertin, Montréal (Québec), aux dates précédemment indiquées.

RÉCLAMATION DES PRIX

10. Afin d'être déclaré gagnant, chaque participant sélectionné au hasard devra obligatoirement respecter les conditions suivantes :
 - Il devra être joint par les organisateurs du concours dans les quinze (15) jours suivants le tirage.
 - Il devra remplir et retourner le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité, dans les quinze (15) jours suivant sa réception.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus, le participant sera automatiquement exclu du concours et perdra droit à son prix.

11. Les prix seront livrés aux personnes gagnantes dans un délai de quatre (4) semaines suivant la réception de leur formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité par les organisateurs du concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES

12. Les prix devront être acceptés tels que décrits au présent règlement et ne pourront en aucun cas être transférés à une autre personne, substitués à un autre prix ou échangés en totalité ou en partie contre de l'argent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe suivant.
13. Advenant que, pour tout motif légalement valable, comprenant la faillite du fournisseur, le prix gagné ne puisse être livré tel quel, toute personne ayant gagné un prix s'engage à accepter, à la discrétion de la SATQ, soit un prix d'une valeur équivalente ou un montant d'argent correspondant au coût pour lequel reviendrait ledit prix à la SATQ. Dans un tel cas, toute personne ayant gagné un prix renonce à tout recours ou toute poursuite contre la SATQ et ses commanditaires.
14. En participant à ce concours, les personnes gagnantes autorisent les organisateurs et leurs représentants à utiliser, si requis, leur nom, photographie, image, déclaration relative au prix, lieu de résidence et/ou voix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.

15. Les personnes sélectionnées pour un prix dégagent de toute responsabilité la SATQ, ses filiales, ses agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de tout dommage qu'elles pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de leur prix.
16. Les personnes sélectionnées pour un prix reconnaissent qu'à compter de la réception de leur prix, l'exécution des services reliés à leur prix devient l'entière et exclusive responsabilité du fournisseur du prix.
17. La personne qui sera sélectionnée au hasard est la personne participante aux fins du présent concours et sera celle qui sera désignée gagnante et à qui le prix sera remis, le cas échéant.
18. Les organisateurs de ce concours et les commanditaires se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou l'absence de communication réseau, ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau, et qui peut limiter la possibilité ou empêcher toute personne de participer au concours. Les organisateurs et commanditaires de ce concours se dégagent de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causée, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de tout logiciel et par la transmission de toute information visant la participation au concours.
19. Sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, les organisateurs de ce concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer ou de suspendre le présent concours dans son entier ou un des deux volets dans l'éventualité où il se manifeste un virus, un problème informatique, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause hors du contrôle des organisateurs pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours.
20. Il y a une limite d'un prix par personne et par résidence pendant toute la durée du concours.
21. La validité de toute inscription est sous réserve de sa vérification par les organisateurs. Toute inscription qui est illisible, incomplète ou faite de manière frauduleuse sera rejetée. Tout participant ou toute personne tentant de s'y inscrire par un moyen contraire à ce règlement et de nature à être injuste envers les autres participants sera disqualifié. Toute décision des organisateurs, y compris toute question d'admissibilité ou de disqualification de toute inscription et participation est finale et sans appel. Les inscriptions deviennent la propriété de la SATQ et aucune d'elles ne sera retournée.
22. Ce concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.
23. Le refus d'accepter un prix libère la SATQ de toute obligation reliée audit prix, y compris sa livraison.

24. Les règlements du concours sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.satqfeq.com/concours/reglements-aventure-maritime.pdf> ou sur demande au 1 800 361-7688. Sur réception d'une enveloppe-réponse affranchie, envoyée aux bureaux de la SATQ, une copie pourra être acheminée par courrier.
25. Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
26. Les taxes applicables en vertu de la loi sur les concours publicitaires ont été payées.